

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS
MARDI, LE 12 JANVIER 2010
20h00.**

Sont présents les conseillers : *Pierre Gauthier*
Cloé Racine
Catherine Aubut
Raynald Demers
Daniel Bérubé

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*

Absente : *Nancy Belleau*

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier et Ken Vautour responsable des travaux publics sont aussi présents.

L'assistance est composée de 2 personnes.

La séance est ouverte par un mot de bienvenue et la présentation de l'ordre du jour se fait comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
 - a) séance ordinaire du 7 décembre 2009
 - b) séance extraordinaire du 22 décembre 2009
3. Administration financière
 - a) encaissements de décembre 2009
 - b) adoption du bordereau des comptes à payer de décembre 2009
4. Cas particuliers
5. Correspondance
6. Dossier Eau potable
 - a) Suivi
7. Indexation des salaires pour 2010
8. Remplacement du photocopieur
9. Souffleur pour la patinoire
10. Demande de financement pour stage humanitaire
11. Demande de prolongation Programme de politique familiale
12. Rôle d'évaluation 2011-2012-2013
13. Règlement abrogeant le règlement # 237 – Financement service 9-1-1
14. Nouveau régime de financement des centres 9-1-1
15. Délégation de compétence à la MRC – Desserte régionale d'un service internet haute vitesse
16. Période de questions
17. Varia
 - a) Formation des élus
18. Levée ou ajournement de la séance.

1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-001

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Daniel Bérubé*

Et résolu que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

a) séance ordinaire du 7 décembre 2009

2010-002

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Catherine Aubut*

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

b) séance extraordinaire du 22 décembre 2009

2010-003

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Cloé Racine*

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

a) encaissements de décembre 2009

Le bordereau des encaissements de décembre totalise 113 183,92 \$.

b) adoption du bordereau des comptes à payer de décembre 2009

Je, Gil Bérubé, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Donat dispose des crédits nécessaires pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 décembre 2009.

Gil Bérubé, Sec.-très.

Attendu que les journaux des factures payées et factures à payer du mois de décembre 2009 ont été transmis à chacun des élus avant la présente séance, il est :

2010-004

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Catherine Aubut*

Et résolu que le bordereau des comptes à payer du mois de décembre 2009 au montant de 164 053,57 \$ soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. **CAS PARTICULIERS**

Aucun

5. **CORRESPONDANCE**

6. **DOSSIER EAU POTABLE**

a) *Suivi*

Il n'y a eu aucun développement dans ce dossier depuis la dernière séance.

7. **INDEXATION DES SALAIRES POUR 2010**

2010-005

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Cloé Racine*

Et unanimement résolu d'indexer, tel que convenu lors la préparation du budget, le salaire des employés de 2% pour l'année 2010.

ADOPTÉ

8. **REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR**

2010-006

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Daniel Bérubé*

Et unanimement résolu procéder au remplacement du photocopieur Canon 3025 par un photocopieur Toshiba ESTUD102830 couleur plus performant. Le coût de cet achat est de 7 194,65\$ incluant 2000\$ de remise en échange pour le Canon et il sera effectué chez Les Services Kopilab de Sainte-Luce. Le paiement de cet achat sera financé par un emprunt au fonds de roulement de 6 875,95\$ (prix incluant les taxes nettes) remboursable sur trois ans à compter de 2011. Le montant remboursé sera de 2 291,98\$/année.

ADOPTÉ

9. **SOUFFLEUR POUR LA PATINOIRE**

Considérant que les coûts de déneigement de la patinoire à tarif horaire avec souffleur sur tracteur représente une dépense de plus de 1 500\$ depuis le début de la saison;

Considérant que dans bien des cas le déneigement aurait pu être effectué par notre personnel avec un souffleur manuel;

Considérant qu'un tel équipement pourrait être utilisé à d'autres endroits comme les accès aux édifices municipaux.

2010-007

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Cloé Racine
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et résolu que le conseil autorise une dépense de 3 000\$ pour l'achat d'un souffleur à neige manuel de Marque Simplicity modèle P1732E.

Cet achat est conditionnel à ce que cet équipement soit testé préalablement et qu'il réponde aux exigences de la tâche à accomplir, soit évacuer la neige à l'extérieur de la patinoire à partir du point central. L'achat sera effectué au Garage Normen Lévesque de Saint-Donat et sera payé à même le poste immobilisations du budget courant.

ADOPTÉ

10. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR STAGE HUMANITAIRE

Après analyse, le conseil ne donne pas suite à cette demande car celle-ci ne répond pas aux priorités établies par la municipalité en matière d'aide financière qui visent à soutenir principalement les organismes du milieu et non les individus.

11. DEMANDE DE PROLONGATION PROGRAMME DE POLITIQUE FAMILIALE

Considérant que nous avons obtenu en 2009 une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la mise en place d'une politique familiale municipale;

Considérant que l'élaboration de celle-ci a débuté en 2009 mais en raison d'un mouvement de personnel la politique n'a pu être déposée au cours de la dernière année;

Considérant que le conseil désire ajouter un volet pour les aînés à sa politique familiale et qu'une demande d'aide financière est déposée en ce sens;

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Catherine Aubut
Appuyé par Cloé Racine*

2010-008

Et résolu que la Municipalité de Saint-Donat demande au Ministre responsable de la Famille et des aînés de prolonger le délai pour le dépôt de notre politique familiale à la fin de l'année 2010.

ADOPTÉ

12. RÔLE D'ÉVALUATION 2011-2012-2013

2010-009

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Daniel Bérubé*

Et unanimement résolu de mandater la Firme Servitech afin de procéder à l'équilibrage de notre rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal soit 2011, 2012, 2013. Nous demandons que cette équilibrage soit faite par secteur et non pour l'ensemble du rôle.

ADOPTÉ

13. RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 237 – FINANCEMENT SERVICE 9-1-1

Ce point est reporté à une séance ultérieure...

**14. NOUVEAU RÉGIME DE FINANCEMENT DES CENTRES 9-1-1
VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES
TÉLÉPHONIQUES**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

Pour ces motifs, il est

Proposé par Daniel Bérubé

Appuyé par Catherine Aubut

2010-010

Et résolu que la Municipalité de Saint-Donat demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) dont le siège social est situé au 400, avenue Sirois Rimouski (Québec) G5L 6E2 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉ

**15. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC – DESSERTE RÉGIONALE
D'UN SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE**

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses résidences situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Donat n'ont pas accès au service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-St-Laurent, à titre de mandataire des huit (8) Municipalités régionales de comté du Bas-St-Laurent, elles-mêmes agissant pour le compte des municipalités locales de leur territoire respectif, a, en mai 2009, publié un appel d'offres public pour solliciter des propositions en vue d'augmenter la couverture Internet haute vitesse dans la grande région du Bas-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les projets sollicités devaient être admissibles au programme de subvention provincial (« Collectivités rurales branchées »);

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre 2009, Barrett Xplore Inc. a répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le 13 octobre 2009, la proposition de Barrett Xplore Inc. a été retenue par le Comité de sélection chargé d'étudier les propositions;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que les municipalités locales concernées du territoire de la MRC délèguent à celle-ci leurs pouvoirs d'accepter la proposition de Barrett Xplore Inc., de négocier la convention de fourniture de service Internet haute vitesse à intervenir et d'en assurer le respect pendant toute sa durée, laquelle serait d'un terme initial de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la MRC et les municipalités participantes de son territoire se prévalent des articles 569.0.1 et suivants du Code municipal, afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC aux fins ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a transmis à la municipalité un projet de convention de délégation de compétence conformément aux dispositions de l'article 569.0.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU' un projet de convention de délégation de compétence est présenté aux membres du Conseil de la Municipalité ;

2010-011

POUR CES MOTIFS :

Proposé par Pierre Gauthier

Appuyé par Cloé Racine

Et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Donat délègue à la MRC de La Mitis la compétence requise pour assurer la desserte du service Internet haute vitesse aux résidences de son territoire qui en sont présentement privées.

D'APPROUVER aux fins ci-dessus le projet de convention de délégation de compétence transmis par la MRC de La Mitis et soumis aux membres du Conseil;

D'AUTORISER le maire et le directeur général de la municipalité de Saint-Donat, pour et au nom de cette dernière, à signer la convention de délégation de compétence avec la MRC de La Mitis et les municipalités qui auront exprimé leur intérêt à cette délégation de compétence.

ADOPTÉ

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **VARIA**

a) Formation des élus

Trois membres du conseil se disent intéressés à participer à une formation pour les nouveaux élus qui est en préparation en collaboration avec la MRC de La Mitis.

18. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**

2010-012

Proposé par Cloé Racine et résolu que la session soit levée.

ADOPTÉ À 20h27

Michel Côté, maire

Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.

.....